

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 26 mars 2013 à 18 h 30, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Pierre-Paul Messier.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

2013-03-167 APPEL D'OFFRES 2013-18 : ASSURANCE COLLECTIVE

VU le rapport déposé par la firme Optimum actuaires & conseillers inc. sur l'analyse et la comparaison des soumissions reçues pour la souscription de régimes d'assurance collective en faveur des employés de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie d'assurances SSQ le contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle ainsi que la protection assurance accident des pompiers à temps partiel, pour une durée maximale de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018, avec possibilité de retourner en appel d'offres avant l'échéance, selon les taux et les conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-18;

QUE le conseil municipal accorde à la compagnie Croix Bleue Medavie le contrat de toutes les autres protections identiques au contrat actuel, pour une durée maximale de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018, avec possibilité de retourner en appel d'offres avant l'échéance, selon les taux et les conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-18.

ADOPTÉ

2013-03-168 APPEL D'OFFRES 2013-21 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES POUR DIVERS PARCS

À la suite de l'appel d'offres 2013-21 relatif à la fourniture et l'installation de structures récréatives pour divers parcs de la municipalité, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Tessier Récréo-Parc inc.

205 592,43 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la compagnie Tessier Récréo-Parc inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. un contrat pour la fourniture et l'installation de structures récréatives pour divers parcs de la municipalité, comportant entre autres l'excavation des aires de protection, l'installation de membranes et de bordures en polyéthylène, le transport et l'installation des jeux, la fourniture du matériel amortissant et tous travaux nécessaires au parachèvement complet de l'ouvrage, pour la somme de 205 592,43 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-21.

ADOPTÉ

2013-03-169

DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 256 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE DANS LE CADRE DE L'AN 1 DU PROGRAMME DE REMISE À NIVEAU DU RÉSEAU DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 350 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 256 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 256 décrétant divers travaux de réfection de voirie dans le cadre de l'an 1 du programme de remise à niveau du réseau de voirie ainsi qu'un emprunt de 3 350 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2013-03-170 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 34, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 26 mars 2013.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier